



♦ **Centre de conciliation et d'arbitrage des professions libérales** : Le Centre de conciliation et d'arbitrage des professions libérales (CCAPL) a été constitué hier sous l'égide de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) par des juristes spécialisés, M. Pierre MOUSSERON, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier et M. Jean-Pierre VIENNOIS, professeur à l'Université Lyon III, avocat au Barreau de Lyon, et par des représentants ou anciens responsables d'organisations professionnelles, et par des professionnels du chiffre spécialistes des professions libérales. Le CCAPL, qui proposera des services de règlement des litiges en complément de ceux proposés par les ordres professionnels, est présidé par M. Michel CHASSANG, président de l'UNAPL.